



Communiqué de presse

Berne, 27.11.2025

APERÇU DE LA SESSION D'HIVER

Les affaires les plus importantes de la session du point de vue des villes

Avec le programme d'allègement budgétaire 2027, la loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques et la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, le Conseil des États et le Conseil national traitent des dossiers qui revêtent une grande importance pour les villes suisses. L'Union des villes suisses recommande en principe l'adoption de ces deux dernières lois et rejette catégoriquement le programme d'allègement budgétaire 2027.

L'Union des villes suisses rejette le programme d'allègement budgétaire 2027 dans son intégralité. Cette proposition allège le budget fédéral dans une large mesure grâce à des transferts de financement des tâches vers les autres échelons de l'État. Les villes et communes urbaines seraient directement touchées par ces diverses réductions de prestations.

Sur le principe, l'Union des villes suisses soutient la «Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques». Ce système pourrait présenter des atouts et des gains d'efficacité pour les autorités. Un service national des adresses pose des bases importantes pour la numérisation de l'administration publique.

L'Union des villes suisses recommande l'adoption de la «Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite» avec un délai de prélèvement de trois ans. Les modifications prévues sont essentielles pour les villes, car les autorités municipales se voient régulièrement confrontées à des personnes surendettées et s'impliquent parfois directement pour venir en aide à ces personnes à travers des conseils et un suivi spécialisé.

L'Union des villes suisses souhaite en outre que les dysfonctionnements liés à l'application directe de l'ISOS soient corrigés le plus rapidement possible et soutient le postulat de la CSEC-N 25.4401 «Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits. Évaluer les conséquences d'une nouvelle répartition des tâches et l'efficacité des mesures décidées». Cela permettra de mettre en œuvre les mesures de la table ronde telles que les modifications des ordonnances OISOS et OAT et de résoudre la majeure partie des blocages dus à l'application directe de l'ISOS dans un délai raisonnable.

Renseignements

Benjamin Fröhlich, responsable de la communication, medien@staedteverband.ch, 031 356 32 44

L'Union des villes suisses représente et défend les intérêts et les revendications des villes, des communes urbaines et des agglomérations. Elle est la voix de la Suisse urbaine, où vivent près de trois quarts de la population et qui réalise 84% de la production économique du pays.